Commentaire présenté à l'Office des Transports du Canada (Commentaire présenté avec le formulaire)

Sujet: Consultation sur la demande d'autorisation de construction pour la voie de contournement ferroviaire de Lac-Mégantic

Nom: Gaby Gendron

Date: 2025-12-06

Bonjour à vous,

En pièce jointe, vous trouverez le mémoire de M. Gaby Gendron qui souhaite le déposer en son nom personnel.

Je vous remercie et je vous souhaite une excellente journée.

Jean-Sébastien Roy
Directeur général et greffier-trésorier

819-583-3295 poste 105
dg@municipalitefrontenac.qc.ca
2430, rue Saint-Jean
Frontenac, Québec, G6B 2S1
https://municipalitefrontenac.qc.ca/

Attachement Nº1

Bonjour,

Ce mémoire fait état de mes nombreuses inquiétudes que j'ai en lien avec le trajet proposé pour ce projet.

Pour aujourd'hui, j'aimerais apporter quelques éléments nouveaux qui ont été peu abordés jusqu'à présent, mais qu'ils sont très importants selon moi dans l'analyse du tracé proposé. Le tout vient confirmer mon désaccord avec le tracé actuellement proposé. Il est important de noter que je ne suis pas contre le projet de voie de contournement, mais bien contre le tracé actuellement proposé étant donné les enjeux environnementaux et les risques pour

notre population.

Je veux soulever un point crucial dans la réflexion actuelle : la responsabilité de mettre en œuvre ce plan, si le projet va de l'avant. Il y a bien un plan de surveillance des puits d'eau potable qui inclut une surveillance et des procédures d'intervention. Tout cela est bien beau sur papier, mais c'est tout un défi de le mettre en œuvre sur le terrain. Il est important de comprendre que cet enjeu reste le même, peu importe laquelle des trois municipalités sera désignée pour en assurer l'application. Que ce soit la Municipalité de Frontenac, à la ville de Lac-Mégantic ou à Nantes, le défi demeure immense et les risques, eux, ne changent pas.

Bien que chaque municipalité possède une équipe municipale, il est clairement indiqué à la page 52 du plan de surveillance d'eau potable la mention suivante : Le bon fonctionnement du plan repose sur les compétences requises par la règlementation qui effectuera la cueillette des données et qui sera la personne qualifiée sur qui le professionnel attitré au dossier se fiera durant l'application.

Le plan repose sur l'identification d'une personne-ressource unique, responsable de coordonner, suivre, analyser, documenter et répondre en continu aux obligations imposées. Dans une petite municipalité, trouver quelqu'un qui possède les compétences nécessaires ET qui a la disponibilité à long terme 24h/24h 7 jour sur 7, ce n'est pas garanti. Et même si on trouve cette personne, encore faut-il être capables de la garder, de la soutenir et d'assurer une continuité opérationnelle sur plusieurs années.

C'est un point de fragilité majeur : trop de responsabilités reposent sur un seul individu. Un départ, un congé, une surcharge et c'est toute la mise en œuvre du plan qui se retrouve vulnérable.

Ensuite, il faut parler de la réalité terrain, très différent de ce qui est prévu sur papier. L'hydrogéologue l'a d'ailleurs confirmé en séance publique : il y aura des impacts. Le plan prévoit bien, en dernier recours, un prolongement ou un raccordement municipal pour alimenter les citoyens dont les puits seraient touchés.

Mais cela nous amène à une question fondamentale, qui n'a toujours pas reçu de réponse claire :

Si, dans le pire des cas, ce sont les puits municipaux eux-mêmes qui sont touchés, qu'est-ce qui est prévu?

Je ne parle pas seulement du puits de Frontenac dans mon inquiétude, mais ceux de Lac-Mégantic aussi. Il y a plusieurs années, la ville de Lac-Mégantic a creusé leurs puits sur le chemin du barrage (àproximité du projet de voie de contournement ferroviaire) et le Cinéma Mégantic a manqué d'eau. Il faut savoir que le Cinéma se retrouve à l'opposé du territoire de la ville.

Malheureusement, ce scénario n'est pas théorique : les travaux, la géologie, les écoulements souterrains et la complexité du secteur laissent place à beaucoup

d'incertitudes.

Alors qu'est-ce qu'on fait, concrètement, si l'approvisionnement municipal devient non potable ou insuffisant?

- Est-ce qu'on parle d'alimenter toute une partie de la population en eau embouteillée pendant plusieurs années? On parle ici de près de 7000 personnes à alimenter.
- Est-ce qu'on a réellement la capacité organisationnelle pour alimenter 7000 personnes avec des réservoirs pendant plusieurs années?
- Sans parler du coût exorbitant que cela coûterait à l'ensemble des Canadiens étant donné que c'est Transports Canada qui supporterait la responsabilité financière.

Ces questions ne sont pas accessoires — ce sont des enjeux fondamentaux, directement liés à la capacité réelle à mettre en œuvre le plan. Je tiens à rappeler que c'est peu importe quelle municipalité qui prendra en charge le plan.

Votre présence et votre analyse sont essentielles. Votre décision n'est pas seulement pour dire oui ou non à un projet. Votre décision doit inclure à savoir si la communauté a les capacités humaines, techniques et organisationnelles pour faire la réalisation terrain du plan. Le plan de surveillance peut prévoir toutes les situations et les procédures, mais ça sera toute une autre histoire lorsque les risques arriveront.

Avant d'autoriser ce projet, nous devons être certains que les scénarios extrêmes y compris celui où les puits municipaux seraient affectés ont été clairement analysés, planifiés, chiffrés et assumés par les bonnes instances. Parce qu'une fois le projet lancé, cette responsabilité, elle, ne pourra plus être évitée.

Merci.

Gaby Gendron